



Une commission consultative paritaire pour les personnels administratifs est créée dans chaque Crous. Son rôle sera celui d'une CPE (pré-CAP, pré-CTP)

Les personnels seront représentés par catégorie : A, B, C. Les assistantes sociales, infirmières, etc. sont assimilées pour cette commission aux personnels administratifs et sont donc électeurs et éligibles.

Du coup, les bulletins de vote et professions de foi seront sous logo FSU et non SNASUB, même si la très grande majorité des personnels concernés relèvent du champ du SNASUB

Chaque directeur de CROUS doit publier une décision de création.

Les dates du scrutin sont définies par le CNOUS



La date de remise des listes de candidats, des professions de foi format A4 et des bulletins de vote est fixée au lundi 2 avril 2007.

Il est donc urgent de se porter candidat(e), éventuellement de trouver les candidats qui manquent :

-1 titulaire et 1 suppléant dans chaque catégorie s'il n'y a pas plus de 20 personnels de cette catégorie dans le Crous.

-2 titulaires et 2 suppléants s'il y en a plus de 20 (ce qui est le cas le plus fréquent)

Il est possible de ne pas présenter de candidat dans toutes les catégories, mais dans les catégories où on se présente la liste doit être complète (c'est la même chose que pour les CAP)

Le CROUS doit fournir la liste des électeurs



Le SNASUB/FSU au service des Personnels Administratifs, des Personnels ITRF et des Personnels des Bibliothèques de l'Académie d'Amiens

<http://snasub-amiens.bernard-g.com/>